

SÉANCE  
D'AJOURNEMENT

De la séance du 20 avril 2022 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 11 mai 2022 à 17 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

164-05-2022

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de l'ajournement avec le retrait des points suivants :

- 3.1 Résolution relative à la demande #2022-010 de PIIA concernant des travaux de construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée situé sur le lot 6 395 940 – rang Bas Achigan
- 3.2 Résolution relative à la demande #2022-011 de PIIA concernant des travaux d'agrandissement du bâtiment d'habitation unifamiliale isolée situé au 221 rang Saint-Esprit

----- A D O P T É E -----

165-05-2022

Résolution autorisant la signature de la convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4555 période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2026

CONSIDÉRANT que la convention collective intervenue entre la Ville de L'Épiphanie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4555 le 1<sup>er</sup> mai 2014 venait à échéance le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les parties étant disposées à signer la nouvelle convention collective, il apparaît à propos d'autoriser sa signature et de désigner les représentants ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la signature de la convention collective intervenue entre la Ville de L'Épiphanie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4555 pour les années 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026, et qu'il désigne les personnes suivantes pour signer ledit document :
  - Le maire Monsieur Steve Plante
  - La directrice générale Madame Guylaine Comtois
3. QUE le conseil municipal autorise le paiement de la rétroactivité pour les années 2020, 2021 et 2022.

----- A D O P T É E -----

Résolution relative à la demande #2022-010 de PIIA concernant des travaux de construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée situé sur le lot 6 395 940 – rang Bas Achigan

Ce point est retiré.

-----

Résolution relative à la demande #2022-011 de PIIA concernant des travaux d'agrandissement du bâtiment d'habitation unifamiliale isolée situé au 221 rang Saint-Esprit

Ce point est retiré.

-----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

Période de questions du public

La greffière fait la lecture des questions posées par écrit.

Aucune question n'a été déposée.

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

166-05-2022

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 17 h 16.

----- ADOPTÉE -----

\_\_\_\_\_  
 STEVE PLANTE  
 Maire

\_\_\_\_\_  
 FLAVIE ROBITAILLE  
 Greffière